

Département
Corse du Sud
Canton
GRAND SUD
Commune
BONIFACIO

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°162.2026 RH

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune de BONIFACIO,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu l'arrêté n° 355.2022 RH en date du 29/08/2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique en date du 29/06/2022,
Vu la délibération n° 01.07 du 09/02/2018 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du Comité Technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	CULIOLI MORAN Pascale	Adjoint administratif	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	DI MEGLIO Béatrice	Adjoint du patrimoine	01/07/2026

Avancement au grade de : brigadier-chef principal

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	VIALE Frédéric	Gardien brigadier	01/07/2026

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	GUIRAO Prescilla	Adjoint technique	01/07/2026

Avancement au grade de : Agent de maitrise principal

Ordre	Nom et Prénom	Grade actuel	Date d'effet
1	QUINTERNET Jean-Jacques	Agent de maitrise	01/07/2026

170-2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en collectivité.

Fait à BONIFACIO, le 17/06/2026.
Le Maire, Jean Charles ORSUCCI



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Marc ROCCA - SERRA
Arrêté N°41.2026

Publié le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.